

Conseillère - condition féminine Service de recherche et de condition féminine	
Version actuelle	Proposition
DESCRIPTION SOMMAIRE DES TÂCHES	
1. Assiste le comité de condition féminine dans l'exécution de son mandat.	1. Conseille et assiste le comité de condition féminine et les membres de la Coordination confédérale de la condition féminine dans l'exécution de leur mandat.
8. Participe à la mise sur pied des campagnes décidées par le mouvement et des campagnes relatives aux droits de la femme.	~~8. Participe à la mise sur pied des campagnes décidées par le mouvement et des campagnes relatives aux droits de la femme.~~ 2. Assure la coordination et l'organisation des diverses activités qui sont liées à la condition féminine (Journée internationale des droits des femmes, campagnes confédérales, colloques, forums, formations et manifestations, etc.).
6. Suit l'évolution de la législation et avise le mouvement sur les sujets pertinents à la condition féminine.	3. Suit l'évolution de la législation, des politiques publiques et des débats sociaux touchant les droits des femmes et en informe ~~et avise le mouvement sur les sujets pertinents à la condition féminine.~~
	4. Produit des rapports, du contenu de formation, des statistiques et collabore à des mémoires.
5. Prépare des dossiers à la demande de l'exécutif de la CSN ou du comité de la condition féminine.	~~5. Prépare des dossiers à la demande de l'exécutif de la CSN ou du comité de la condition féminine.~~ 5. Effectue des travaux de recherche, d'analyse, de vulgarisation et de consultation sur diverses questions liées à la condition féminine
	6. Peut être appelé à représenter la CSN à divers comités intersyndicaux, populaires ou autres.
7. Assiste les organisations affiliées, les salarié-es, les militantes et les militants lors des négociations sur des sujets spécifiques à la condition féminine.	7. Conseille et assiste les organisations affiliées, les salarié-es, les militantes et les militants ~~lors des négociations~~ sur des sujets spécifiques à la condition féminine.
4. Assure la liaison avec les services de la CSN, les fédérations et les conseils centraux sur les sujets pertinents à la condition féminine.	8. ~~Assure la liaison avec les~~ Fait le lien avec les différentes organisations services de la CSN, ~~les fédérations et les conseils centraux~~ sur les sujets pertinents à la condition féminine.
2. Participe à la création des comités locaux ou régionaux de la condition féminine au sein du mouvement et assure leur coordination.	9. ~~Participe à~~ Favorise la création des comités locaux ou régionaux de la condition féminine au sein du mouvement ~~et assure leur coordination.~~
3. Organise des sessions de formation en collaboration avec le service de la formation.	3. ~~Organise des sessions de formation en collaboration avec le module formation des militants du SRHF.~~
	10. Contribue à la visibilité des dossiers de condition féminine à l'interne et à l'externe, notamment par l'utilisation des plateformes de communication appropriées.
	11. Participe aux instances, fait connaître et partage les orientations du mouvement et favorise la mobilisation des membres dans le

En jaune : les ajouts

Biffer : les retraits

Dans les colonnes contenant les descriptions originales la numérotation est celle d'origine

Conseillère - condition féminine Service de recherche et de condition féminine	
Version actuelle	Proposition
	cadre des politiques mises de l'avant par les instances appropriées.
	12. Participe à des activités telles colloques, séminaires, conférences, formations, etc., à titre de participante ou de personne-ressource.
9. La conseillère syndicale est membre d'une équipe de travail et, à ce titre, participe à la mise en application des politiques déterminées par les instances.	13. ~~La conseillère syndicale est membre d'une équipe de travail et, à ce titre, participe~~ Contribue, à titre de membre d'une équipe de travail, à la mise en application des politiques déterminées par les instances.
EXIGENCES	
Connaissances ou formation	
	➤ Très bonne connaissance de la langue française.
➤ Connaissance du mouvement de lutte des femmes.	➤ Très bonne connaissance du mouvement des luttes féministes.
Aptitudes spécifiques	
➤ ~~Formation suffisante pour analyser divers types de documents pertinents et pour rédiger des textes.~~	
	➤ Capacité de préparer et rédiger tout document ou rapport utile à son travail.
	➤ Capacité à analyser la conjoncture économique et sociopolitique entourant les enjeux liés aux femmes ainsi que les rapports de force en présence.
	➤ Capacité de rechercher, d'organiser les connaissances et développer une argumentation et de communiquer à divers groupes de personnes l'information détenue.
➤ Être une militante engagée dans la lutte pour la mise en application des droits des femmes.	➤ Être une militante engagée dans la lutte pour la mise en application des droits des femmes.
➤ Expérience de travail en équipe et aptitudes à travailler avec des groupes.	➤ ~~Expérience de travail en équipe et aptitudes à travailler avec des groupes.~~
➤ Capacité d'agir comme formatrice.	➤ Capacité d'agir comme formatrice.
➤ Capacité d'agir à la mobilisation des travailleuses et travailleurs.	➤ ~~Capacité d'agir à la mobilisation des travailleuses et travailleurs.~~ ➤ Capacité de porter les orientations de la CSN et de concilier les intérêts de divers groupes, tant à l'interne qu'à l'externe.
Autres exigences	
	➤ Autonomie, initiative, jugement, capacité d'adaptation.
➤ Grande disponibilité (les activités de ce service sont nombreuses en soirée et durant les fins de semaine).	➤ ~~Grande disponibilité~~ Disponibilité selon la nécessité du service ~~(les activités de ce service sont nombreuses en soirée et durant les fins de semaine).~~
➤ Connaître le mouvement syndical et adhérer aux orientations de la CSN.	➤ ~~Connaître le mouvement syndical et adhérer~~

En jaune : les ajouts

Biffer : les retraits

Dans les colonnes contenant les descriptions originales la numérotation est celle d'origine

Conseillère - condition féminine Service de recherche et de condition féminine	
Version actuelle	Proposition
	~~aux orientations de la CSN.~~ ➤ Connaissance du mouvement syndical et adhésion aux orientations de la CSN.